



## Communiqué de presse du 26 mars 2015

### AGIR POUR ERADIQUER LA PRECARITE ENERGETIQUE !

Le 31 mars, ce sera la fin de la trêve hivernale. Les fournisseurs d'électricité, gaz et chaleur pourront reprendre la résiliation des contrats et les coupures d'énergie. Ce sera également la reprise des expulsions locatives.

L'an dernier, le rapport de l'Observatoire National de la Précarité Energétique a fait état de 11 millions de personnes en précarité énergétique. Nous faisons aujourd'hui le constat que ce fléau est grandissant et que les dépenses incompressibles d'énergie dans le budget des ménages occupent une part de plus en plus importante. La facture énergétique moyenne d'un ménage est de 3 200 € (logement : 1 800 €+transport : 1 400€).

La précarité énergétique résulte de la combinaison de trois facteurs principaux à savoir la vulnérabilité des ménages engendrée par la faiblesse de leurs revenus, la qualité thermique déficiente des logements et le coût de l'énergie (gaz, électricité, fioul). C'est donc sur ces 3 facteurs qu'il faut agir pour éradiquer la précarité.

La CGT propose d'agir immédiatement sur le kwh électrique et gaz en ramenant la TVA à 5.5% comme sur les biens de première nécessité. De même il faut interdire les coupures d'énergie tout au long de l'année pour les familles en situation de précarité.

Utopie ? En Grèce où la situation économique n'est pas celle de la France, le gouvernement vient de voter la fourniture d'électricité gratuite à toutes les familles qui sont sous le seuil de pauvreté.

Les acteurs de la médiation sociale jouent un rôle important dans la détection des personnes en précarité énergétique. La loi de « transition énergétique » ne comporte aucune proposition pour renforcer les équipes des CCAS dans les communes ou les conseils généraux. Pire, avec la réforme territoriale et en filigrane l'évaporation des conseils départementaux, ce sera la réduction des personnels territoriaux et avec elle l'amointrissement des services publics de proximité.

Aujourd'hui, seuls EDF, GDF Suez et les Entreprises Locales de Distribution versent au Fonds de Solidarité Logement. Ils contribuent à environ 40 % du total des aides énergie portées par les conseils départementaux. Pour la CGT, ce sont toutes les entreprises du secteur qui doivent contribuer à la lutte contre la précarité énergétique. C'est loin d'être un vœu pieux au regard des bénéfices des entreprises et des dividendes versées aux actionnaires. Juste une question de répartition des richesses.

Malheureusement, le débat qui vient d'avoir lieu sur le projet de loi de transition énergétique n'a pas permis de réelle avancée en matière de lutte contre la précarité énergétique. La mise en place du chèque énergie a été votée sans que l'on ait connaissance, à ce jour, du montant qui lui sera consacré. C'est inquiétant car sa mise en œuvre s'accompagne de la disparition des tarifs sociaux. Le financement solidaire du chèque énergie doit se faire par l'ensemble des entreprises du secteur énergétique. Pour un montant de 250 €/an, la somme qui devrait être engagée pour le financer est évaluée à 1 milliard d'€ par le Médiateur National de l'Énergie.

Pour la CGT, il faut :

- Sauvegarder des tarifs réglementés au sein d'un service public de l'électricité et du gaz. D'ailleurs, les fanatiques du tout marché répètent à l'envie que si le marché ne fonctionne pas correctement c'est parce qu'il y a encore des barrières et les tarifs réglementés en font partie. C'est pourquoi, les libéraux veulent les supprimer alors que partout en Europe où ils ont été supprimés, les gens ont vu leur facture s'envoler.
- Réduire la mobilité contrainte (due notamment à l'étalement urbain) et développer les transports collectifs propres en favorisant le rail, accessibles au plus grand nombre.
- Un plan gouvernemental à la hauteur des enjeux concernant la réhabilitation des logements privés et publics, collectifs et individuels.

Et surtout, pour sortir durablement de la précarité énergétique, l'augmentation des revenus minimum (salaires, pensions et aides sociales) pour garantir à chaque habitant ses droits fondamentaux : logement, eau, électricité, chauffage et accès à la santé.

## **CONTACTS PRESSE**

Marie-Claire CAILLETAUD  
06 17 48 44 79

Laurent LANGLARD  
06 70 30 82 96

**fnme@fnme-cgt.fr**

**FNME CGT 263 rue de Paris - 93000 Montreuil - Tél : 01 55 82 78 00**

### Interlocuteurs dossier

FNME-CGT

Valérie GONÇALVÈS (06 64 67 77 15)

INDECOSA CGT

Arnaud FAUCON (06 08 10 62 42)